



Prévention et gestion des déchets en milieu scolaire

22 février 2016

Namur



Avec le soutien de



Wallonie



COREN asbl

- **Année de fondation:** 1994

- **Mission:**

SENSIBILISER,
EDUQUER en environnement
FORMER en matière de gestion environnementale en
milieu scolaire

AIDER LES ECOLES A...

Réduire...

- Les consommations d'énergie, la production de déchets
- La pollution de l'eau, de l'air, etc.

Améliorer...

- les déplacements domicile-école des élèves
- Les comportements des élèves dans les TEC
- La qualité de l'alimentation dans les cantines
- La sécurité dans les bâtiments
- Le tri sélectif des déchets
- La gestion des déchets dangereux



Le programme

« Ecoles en développement durable »

- Appel à projets Ecole Pour Demain
- Accompagnement « Agenda 21 » scolaire
- Formations pour enseignants et gestionnaires
- Ateliers d'échange pour les écoles en projets
- Interventions sur demande (journée pédagogique, éco-délégués, audits réglementaires, etc)



Valorisation et reconnaissance

Certificat « Écoles pour Demain »

- Pour les écoles qui s'engagent à mener des actions d'amélioration environnementale

Une classe ou un groupe d'élèves encadré par 1-2 enseignants
1 à 5 thématiques d'audits
Une démarche participative
Une valorisation
1 année scolaire

Label « Agenda 21 scolaire »

- Pour les écoles qui s'engagent à mettre en place de bonnes pratiques de gestion environnementale et actions éducatives autour des enjeux du DD

Multithématiques
Démarche globale
Reconnaissance
2 années

« Ecoles en développement durable » Le forum



10 mai 2016





Objectifs de la formation

- ❑ Présenter les priorités de la PWD
- ❑ Informer sur les pistes pour réduire et mieux gérer les déchets
- ❑ Outils pour sensibiliser et impliquer les élèves
- ❑ Best practices en milieu scolaire

Obligation de tri

- L'AGW du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets a été publié au Moniteur belge le 16/03/2015.
- Il concerne 15 catégories de déchets pour lesquels les producteurs ou détenteurs devront procéder à un tri à la source.
- **Pour certaines catégories, l'AGW s'applique à partir d'un seuil**
 - volume hebdomadaire ou mensuel de déchets générés par le producteur
 - **À partir de 50 litres/mois à 2,5 m³/semaine**

Obligation de tri

- **L'AGW est entré en vigueur le 1er septembre 2015 pour les déchets suivants = > soumis à une obligation de reprise:**
 - 1) piles et accumulateurs usagés,
 - 2) pneus usés,
 - 3) véhicules hors d'usage (VHU),
 - 4) huiles usagées,
 - 5) déchets photographiques,
 - 6) huiles et graisses de friture usagées (HGFU),
 - 7) déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Remarques:

- Pour les HGFU, l'AGW s'applique à partir d'un seuil (50 litres/mois).
- Pour les autres déchets, il n'y a pas de seuil.

Obligation de tri

L'AGW entre en vigueur le 1er janvier 2016 pour les déchets suivants :

- 8) Les déchets de verre d'emballage blanc et de couleur,
- 9) Les déchets d'emballages composés de bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons (PMC) soumis à obligation de reprise,
- 10) Les déchets d'emballages industriels, tels que housses, films et sacs en plastique,
- 11) Les déchets de papier et de carton secs et propres,
- 12) Les déchets métalliques autres que les emballages.

Remarques

- Pour tous ces déchets, l'AGW s'applique à partir d'un seuil (volume hebdomadaire de 30 litres à 200 litres).

Obligation de tri

- L'AGW entre en vigueur le 1er janvier 2017 pour les déchets suivants :
- 13) Les déchets de végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et des jardins,
- 14) Les déchets de textile non souillés,
- 15) Les déchets de bois.

Remarque:

- Pour tous ces déchets, l'AGW s'applique à partir d'un seuil (volume hebdomadaire de 500 litres à 2,5 m³).

Formation 22 février 2016

- 9h30 Les priorités de la politique wallonne des déchets – Sylvie Meekers (Cabinet du Ministre de l'Environnement)
- 10h00 *La prévention des déchets* – Renaud Debruyne (asbl écoconso)
- 10h45 Pause café**
- 11h00 *Achats verts – Quels critères prendre en compte ?* Catherine Maréchal (asbl écoconso)
- 12h00 Pause lunch**

Formation 22 février 2016

13h00 Initiatives des intercommunales – Pascale Leruth (COPIDEC)

13h30 Points d'attention pour une politique de gestion des déchets dans les écoles

Outils pour impliquer les élèves

Natacha Thevenod (COREN asbl)

14h15 Témoignages d'écoles

Athénée Royal d'Herstal, Véronique Ierace

LPST Soignies, Rudy Anciaux

Institut Don Bosco Liège, Benoît Frix

15h30 Clôture

Plus d'informations ...



THIERNO NDIAYE – Secrétaire général
35, rue Van Elewijck – 1050 Bruxelles
Tel : 02/640.53.23 – Fax : 02/647.41.04

**Les actes de formations sont téléchargeables
sur notre site web**

Merci pour les évaluations!
www.coren.be